



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2026-197

PUBLIÉ LE 1 AVRIL 2026

Sommaire

Cour d'appel de Paris / Secrétariat des DDARJ

75-2026-04-01-00007 - Délégation de signature - fonctionnement du SAR - 1er avril 2026 (6 pages)

Page 3

75-2026-04-01-00006 - Délégation de signature - Rémunérations - 1er avril 2026 (6 pages)

Page 10

Cour d'appel de Paris

75-2026-04-01-00007

Délégation de signature - fonctionnement du
SAR - 1er avril 2026



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 1^{er} avril 2026

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le premier président de la cour d'appel de Paris, Jacques Boulard,

La procureure générale près ladite cour, Marie-Suzanne Le Quéau,

Vu le code de l'organisation judiciaire et notamment ses articles R. 312-70, D. 312-66, R. 312-67, R. 312-74 ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n°91-1266 du 19 décembre 1991 relatif à l'aide juridictionnelle et le décret n°2005-1708 du 29 décembre 2005 relatif à l'ordonnancement de la dépense en matière d'aide juridictionnelle ;

Vu le décret n°96-629 du 16 juillet 1996 relatif au contrôle financier déconcentré ;

Vu le décret n°2007-352 du 24 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 11 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques Boulard aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret du 31 juillet 2023 portant nomination de Mme Marie-Suzanne Le Quéau aux fonctions de procureure générale de la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret du 21 décembre 2022, portant nomination de M. Eric Virbel, en qualité d'avocat général près la cour d'appel de Paris ;

Vu la décision du 1^{er} janvier 2023 des chefs de la cour d'appel de Paris, désignant M. Eric Virbel, en qualité de directeur délégué à l'administration régionale judiciaire du ressort de la cour d'appel de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2023.

DÉCIDENT :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Eric Virbel, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire du ressort de la cour d'appel de Paris, et en cas d'empêchement à ses adjoints, M. Maxime Ribar, Mme Camille Le Douaron, M. Bertrand Cresson, et M. Victor Marques-Saloio, et la coordonnatrice des services du SAR, Mme Sandrine El Nouchi-Latouchent dans les domaines suivants :

- La gestion administrative de l'ensemble du personnel (fonctionnaires et magistrats) ;
- La formation du personnel, à l'exception de celle des magistrats ;
- La préparation et l'exécution des budgets opérationnels de programme 101 et 166 ainsi que de la passation des marchés ;
- La gestion des équipements en matière de systèmes d'information ;
- La gestion du patrimoine immobilier et le suivi des opérations d'investissement dans le ressort.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Virbel et de ses adjoints, M. Maxime Ribar, Mme Camille Le Douaron, et M. Victor Marques Saloio, délégation est donnée à M. Bertrand Cresson, responsable adjoint du département comptable budgétaire et des marchés publics, dans le domaine de la préparation et l'exécution des budgets opérationnels des programme 101 et 166, du contrôle interne et de la maîtrise des risques ainsi que de la passation des marchés.

En cas d'absence, la délégation prévue est donnée à :

En cas d'absence, la délégation prévue est donnée à :

- Mme Laurie Pretet, cheffe du bureau budgétaire pour le programme 166 pour ce qui concerne la préparation, la programmation et la gestion budgétaire de ce programme ainsi que les nécessités de gestion du parc automobile. En son absence, délégation est faite à Mme Marie-Charlotte Behr, adjointe à la cheffe du bureau budgétaire pour le programme 166, M. Patrice Mathieu, responsable du programme 101
- Mme Anaïs Lalmas, cheffe du bureau comptable, et à Mme Lessia BODNAR, adjointe à la cheffe du bureau comptable
- M. Romance BONO, chef du bureau des marchés publics, pour ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau et à M. Thomas AZEMA, adjoint au chef du bureau des marchés publics.
- Monsieur Patrice Mathieu, chef du bureau budgétaire pour le programme 101, pour ce qui concerne la préparation, la programmation et l'exécution budgétaire du programme 101 – Accès au droit et à la justice : Actions 01, 02, 03 et 04 ainsi que pour les attributions du service des frais de déplacement. En son absence délégation est donnée à Mme Laurie Pretet, cheffe du bureau budgétaire pour le programme 166.
- M. Sébastien Sabathé, responsable de la cellule « EGIDE », pour ce qui concerne le contrôle interne, la maîtrise du risque et la performance financière.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Virbel et de ses adjoints, M. Maxime Ribar, Mme Camille Le Douaron, et M. Victor Marques Saloio, la délégation prévue à l'article 1 est donnée, concernant le domaine de la gestion des équipements en matière de systèmes d'information et de la formation informatique du personnel à l'exception de celle des magistrats, à M. Laurier Destais, chef du bureau du soutien numérique et à M. Régis Garry, chef de bureau des applicatifs métiers, dans la limite des attributions de ces bureaux.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Virbel et de ses adjoints, M. Maxime Ribar, Mme Camille Le Douaron, et M. Victor Marques Saloio, la délégation prévue à l'article 1 est donnée, concernant le domaine de la gestion du patrimoine immobilier et le suivi des opérations d'investissement dans le ressort à Mme Laëtitia Dehaine, cheffe du bureau immobilier.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime Ribar, délégation est donnée à Mme Camille Dodray, son adjointe, dans le domaine de la gestion des ressources humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime Ribar et de Mme Camille Dodray, son adjointe, délégation est donnée à :

- Mme Claire Vitrich, chargée de mission masse salariale, suivi des effectifs et contrôle interne pour ce qui concerne les attributions relevant de son périmètre ;
- Mme Amel Melliti, responsable de la gestion des personnels placés et chargée de mission ressources humaines, et Mme Mélanie Colucci, directrice des services de greffe placée, pour ce qui concerne les attributions relevant de ce périmètre ;
- Mme Nathalie Barthélémy, chargée de mission ressources humaines et contentieux pour ce qui concerne les attributions relevant de son périmètre ;
- M. Ludovic Spano, chef du bureau des personnels titulaires et Mme Sabine Khettab, adjointe au chef du bureau des personnels titulaires, pour ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau ;
- Mme Elisabeth Broglio, cheffe du bureau des magistrats et collaborateurs occasionnels du service public, Monsieur Pierre Laporte, directeur des services de greffe placé, et Madame Laetitia Guy, directrice des services de greffe placée, en ce qui concerne les attributions relevant du bureau des magistrats et collaborateurs occasionnels du service public ;
- Mme Flora Caia, cheffe du bureau de la formation et du recrutement, et Mme Nathalie Gouteux adjointe à la cheffe du bureau, pour ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau ;
- Mme Karima Rhachi, cheffe du bureau des personnels contractuels, Mme Elise Chevillon, adjointe à la cheffe de bureau, et Mme Valérie Boyer, directrice des services de greffe placée pour ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau (dont les accidents de service subis par les agents contractuels)
- Mme Elisabeth Broglio, cheffe du bureau des magistrats et collaborateurs occasionnels du service public, Monsieur Pierre Laporte, directeur des services de greffe placé et Madame Laetitia Guy, directrice des services de greffe placée, pour le traitement et la gestion des dossiers d'accidents de travail et de maladie professionnelle des fonctionnaires et magistrats ;
- M. Ludovic Spano et Mme Sabine Khettab, pour les retraites des fonctionnaires et magistrats.

- Mme Valentine Du-Verdier, cheffe du bureau des relations sociales et de la qualité de vie au travail, pour ce qui concerne les attributions relevant de ce bureau.
- Mme Mélanie Colucci, directrice des services de greffe placée, en charge du traitement des indus de rémunération.

Article 6 : La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires des délégations et transmise aux comptables assignataires de la dépense de la cour d'appel de Paris et au contrôleur budgétaire régional.

Article 7 : Le premier président et la procureure générale près ladite cour confient au directeur délégué à l'administration régionale judiciaire l'exécution de la présente décision, qui sera affichée dans les locaux de la cour au service administratif régional et publiée au recueil des actes administratifs des Préfectures de Paris, de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de l'Yonne.

La procureure générale

Signé

Marie-Suzanne LE QUEAU

Le premier président

Signé

Jacques BOULARD

Annexe 1 : Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d'appel de Paris pour signer les actes relatifs à la gestion des congés maladie ordinaires (arrêté de placement en congé maladie ordinaire), du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris

NOM	PRÉNOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (le cas échéant)
BOULEMDASSE	Yasmina	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
VALLEE	Sandrine	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
MOREL	Charles	Adjoint administratif	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
BONNARD	Sylvie	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
OULDALI	Nouria	Contractuelle	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
LEROY	Clotilde	Secrétaire administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
LALAOUI	Wally	Secrétaire administratif	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
OUKINA	Zakia	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
DAHLANI	Moinroukia	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
BOUCHET	Allison	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
KIAL	Fadila	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
TCHOUMBE-FANKAM	Christelle	Secrétaire administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
MATEO	Paula	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
KINNOO	Nivedita	Secrétaire administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil

ZANELLA	Eva	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
VAILLANT	Joana	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
JOSHOP	Judécresia	Contractuelle C	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
REMIL	Najet	Secrétaire administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
MORET	Cécile	Adjointe administrative	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
SISSOKO	Tougourou	Adjoint Administratif	Gestionnaire RH	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
HUET	Alison	Secrétaire Administrative	Gestionnaire RH – cheffe de pôle	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
REDUIT-FROLLEAU	Allison	Secrétaire administrative	Gestionnaire RH – cheffe de pôle	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
TACHE	Yasmine	Secrétaire administrative	Gestionnaire RH – cheffe de pôle	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil
LARBI	Zohra	Secrétaire administrative	Gestionnaire RH – cheffe de pôle	Arrêté de placement en CMO	Aucun seuil

Cour d'appel de Paris

75-2026-04-01-00006

Délégation de signature - Rémunérations - 1er
avril 2026



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris le 1^{er} avril 2026

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉMUNÉRATIONS

Le premier président de la cour d'appel de Paris, Jacques Boulard,

La procureure générale près ladite cour, Marie-Suzanne Le Quéau,

Vu les articles R-312-65 et suivants du code de l'organisation judiciaire et notamment ses articles R. 312-66 (ordonnancement secondaire des dépenses et recettes), R. 312-69 (absence ou empêchement du premier président) et R. 312-70 (rôle et missions des services administratifs régionaux) ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 11 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques Boulard aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret du 31 juillet 2023 portant nomination de Mme Marie-Suzanne Le Quéau aux fonctions de procureure générale de la cour d'appel de Paris ;

DÉCIDENT :

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic Spano, chef du bureau des personnels titulaires, et de Mme Sabine Khettab, adjointe au chef du bureau des personnels titulaires, délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le bureau des personnels titulaires du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic Spano, chef du bureau des personnels titulaires, de Mme Sabine Khettab, adjointe au chef du bureau des personnels titulaires et des agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision, délégation de signature est donnée à :

- Mme Karima Rhachi, cheffe du bureau des personnels contractuels, Mme Elise Chevillon, son adjointe, Mme Valérie Boyer, directrice des services de greffe placée
- Mme Elisabeth Broglio, cheffe du bureau des magistrats et collaborateurs occasionnels du service public, M. Pierre Laporte, directeur des services de greffe placé délégué au bureau des magistrats et collaborateurs occasionnels, et Mme Laetitia Guy, directrice des services de greffe placée déléguée au bureau des magistrats et collaborateurs occasionnels du service public

à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye exécutés par le bureau des personnels titulaires du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karima Rhachi, cheffe du bureau des personnels contractuels, de Mme Elise Chevillon, adjointe à la cheffe du bureau des personnels contractuels, et de Mme Valérie Boyer, directrice des services de greffe placée, délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 2 de la présente décision à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le bureau des personnels contractuels du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karima Rhachi, cheffe du bureau des personnels contractuels, de Mme Elise Chevillon, adjointe à la cheffe du bureau des personnels contractuels, de Mme Valérie Boyer, directrice des services de greffe placée, et des agents figurant nominativement dans l'annexe 2 de la présente décision, délégation de signature est donnée à :

- M. Ludovic Spano, chef du bureau des personnels titulaires, Mme Sabine Khettab, son adjointe,
- Mme Elisabeth Broglio, cheffe du bureau des magistrats et collaborateurs occasionnels du service public, M. Pierre Laporte, directeur des services de greffe placé, et Mme Laëtitia Guy, directrice des services de greffe judiciaires placée, délégués au bureau des magistrats et collaborateurs occasionnels du service public,

à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le bureau des personnels contractuels du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elisabeth Broglio cheffe du bureau des magistrats et collaborateurs occasionnels du service public, de M. Pierre Laporte, directeur des services de greffe placé, et de Mme Laetitia Guy, directrice des services de greffe placée, tous deux délégués au bureau des magistrats et collaborateurs occasionnels du service public, délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 3 de la présente décision à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le

bureau des magistrats et des collaborateurs occasionnels du service public du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elisabeth Broglio, cheffe du bureau des magistrats et collaborateurs occasionnels du service public, de M. Pierre Laporte, directeur des services de greffe placé, de Mme Laetitia Guy, directrice des services de greffe placée, tous deux délégués au bureau des magistrats et collaborateurs occasionnels du service public, et des agents figurant nominativement dans l'annexe 3 de la présente décision, délégation de signature est donnée à :

- M. Ludovic Spano, chef du bureau des personnels titulaires, Mme Sabine Khettab, son adjointe,
- Mme Karima Rhachi, cheffe du bureau des personnels contractuels, Mme Elise Chevillon, son adjointe, et Mme Valérie Boyer, directrice des services de greffe placée,

à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le bureau des magistrats et des collaborateurs occasionnels du service public du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d'appel de Paris.

Article 7 : La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires de la délégation et transmise au comptable assignataire de la paye.

Article 8 : Le premier président et la procureure générale près ladite cour chargent, conjointement, le directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la cour au service administratif régional et publiée aux recueils des actes administratifs des préfectures de Paris, de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de l'Yonne.

La procureure générale

Signé

Marie-Suzanne LE QUEAU

Le premier président

Signé

Jacques BOULARD

Annexe 1 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d’appel de Paris pour signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le **bureau de la gestion des personnels titulaires** du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d’appel de Paris (programme P166) :

Chefs de pôle

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (le cas échéant)
LARBI	Zorah	Secrétaire administrative RGRH adjoint	Cheffe de pôle au bureau des personnels titulaires	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil
TACHE	Yasmina	Secrétaire administrative RGRH adjoint	Cheffe de pôle au bureau des personnels titulaires	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil
SRINIVASSANE	Kamala	Secrétaire administrative	Chargée de mission RH-paie au bureau des personnels titulaires	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil
HUET	Alison	Secrétaire administrative RGRH adjoint	Cheffe de pôle au bureau des personnels titulaires	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil
REDUIT-FROLLEAU	Allison	Secrétaire administrative RGRH adjoint	Cheffe de pôle au bureau des personnels titulaires	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil

Annexe 2 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d’appel de Paris pour signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le **bureau de la gestion des personnels contractuels** du département des ressources humaines du service administratif régional de la cour d’appel de Paris (programme P166) :

Chefs de pôle

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (<i>le cas échéant</i>)
LALAOUI	Wally	Secrétaire administratif RGRH adjoint	Chef de pôle au bureau des personnels contractuels	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement et de la validation des titres à valider	Aucun seuil
KINNOO	Nivedita	Secrétaire administrative RGRH adjoint	Cheffe de pôle au bureau des personnels contractuels	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement et de la validation des titres à valider	Aucun seuil
LEROY	Clotilde	Secrétaire administrative RGRH adjoint	Cheffe de pôle au bureau des personnels contractuels	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement et de la validation des titres à valider	Aucun seuil
WILLIAMS	Tania	Secrétaire administrative	Cheffe de pôle au bureau des personnels contractuels	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement et de la validation des titres à valider	Aucun seuil

Annexe 3 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d’appel de Paris pour signer les actes relatifs à la gestion de la paye, exécutés par le **bureau des magistrats et des collaborateurs occasionnels du service public** du service administratif régional de la cour d’appel de Paris (programme P166), y compris à l’égard des fonctionnaires faisant l’objet de décisions relatives à un accident de travail ou une maladie professionnelle :

Chefs de pôle

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (<i>le cas échéant</i>)
BERNARD	Audrey	Secrétaire administrative	Cheffe du pôle des accidents de travail et maladie professionnelle au bureau des magistrats	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil
REMIL	Najet	Secrétaire administrative RGRH adjoint	Cheffe de pôle au bureau des magistrats	Tout acte à l’exception des avis de mise en recouvrement, de la validation des titres à valider, des autorisations de paiement des primes spéciales et spécifiques d’installation	Aucun seuil